



Rapport PCI

FEMMES ÉTRANGÈRES ET PARCOURS
D'INTÉGRATION

RECUEIL DE LA PAROLE

Leurs

STRATÉGIES PERSONNELLES,
RECOMMANDATIONS,
PRIORITÉS

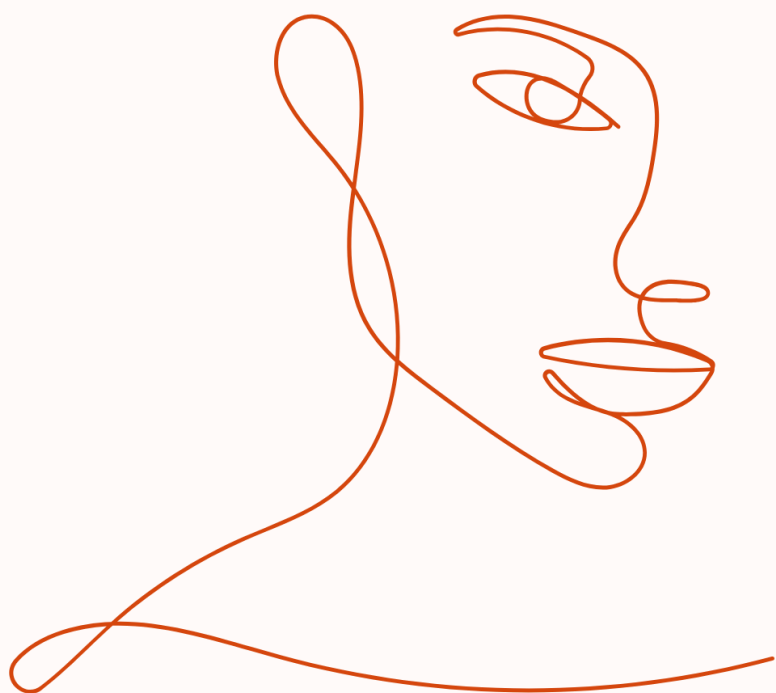


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Centre Régional d'Intégration
Ce.R.A.I.C. asbl





REMERCIEMENTS

Sous la coordination de Pina LATTUCA

Avec le soutien de A.Costa, J.Demunter, P.Denayer

Nos remerciements à nos partenaires et collègues ; PCS de Enghien, Symbiose, GEB asbl, 6 Beaufort, Young Computer School et le Ce.R.A.I.C. (service BAPA et social)

Le Parcours avec un P majuscule indiquera le Parcours décretaal, qu'il soit/ait été suivi dans une Région du pays ou l'autre. Le parcours avec un p miniscule sera synonyme de tout parcours de vie, d'intégration, d'inclusion que peut connaître un être humain, a fortiori lorsqu'il a immigré dans un autre pays que le sien, indépendamment de la durée de séjour déjà vécue dans le pays d'accueil.



TABLE DES MATIÈRES

1.	Avant-propos	4
2.	Spécificités de la première ligne au CeRAIC	4
3.	Quels profils ? Quels « Parcours » ?	5
4.	Phase de récolte	6
	Motivation	6
	Objectifs	6
	Méthodologie	6
5.	Phase d'analyse	7
	Introduction	7
	Données quantitatives	7
	Données qualitatives	7
	<i>La parole aux femmes</i>	8
	Quelles sont les conditions d'arrivée ?	8
	Quels sont les réseaux ? Quels sont les soutiens ?	8
	Quels sont les besoins exprimés ?	8
	La langue pour quoi faire ?	9
	Quels sont les obstacles ?	9
	Remarque	9
6.	Pistes/Recommandations	11
	<i>L'apprentissage du français</i>	10
	Formations et pédagogie	
	Faciliter l'accès aux crèches et garderies	11
	Construire des liens : socio-culturel, éducation permanente, quartier-proximité (écoles), lutte contre les stéréotypes	11
	La Formation	11
	<i>L'emploi</i>	12
	Renforcer le lien avec les entreprises	12
	Décloisonner les territoires et les collaborations	13
	<i>La citoyenneté, comment l'investir ?</i>	14
	<i>Conditions relatives à la nationalité</i>	15
7.	Autres préoccupations	16
	Soins / Santé	16
	Démarches administratives & frais divers	16
	Logement	16
	Discriminations	16
	Belgique / Wallonie	17
	Femmes sans papiers, en attente de papiers	17
	Le rôle de la femme	17
	Les chocs	17
8.	Conclusions	18
	En référence à Myria, au CIRE, ...	18
	Quelles recommandations ? Quels points de vigilance ?	18
9.	Missions des CRI	19
10.	Ressources / bibliographie	20
11.	Annexes	21



1. AVANT-PROPOS

Afin de mettre en œuvre une politique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères, 8 Centres Régionaux d'intégration sont agréés par la Wallonie et répartis sur l'ensemble du territoire de la région de langue française. Ils travaillent en synergie avec les pouvoirs publics, le réseau associatif et les citoyens.

Le Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (Ce.R.A.I.C.) est agréé par la Wallonie qui, dans la perspective d'un mieux vivre ensemble, vise à plus d'égalité dans une société où toute personne, qu'elle soit d'ici et d'ailleurs, jouirait des mêmes droits et d'une même citoyenneté. Ses actions se mènent dans le respect et la promotion de ses valeurs (diversité, solidarité, citoyenneté, égalité, respect des droits de l'homme, ...) dans tous les domaines de la vie quotidienne et politique (ISP, culture, santé, enseignement, sociojuridique, sociale, ...)

Les actions sont réparties en secteurs :

- FIS - formation, information et sensibilisation,
 - Vie associative,
 - Documentation,
 - Réseau,
- ainsi qu'en services :
- Service social,
 - Service « accueil et parcours d'intégration »,
 - Service d'accompagnement en insertion socio-professionnelle.

2. SPÉCIFICITÉS DE LA PREMIÈRE LIGNE



Le Ce.R.A.I.C. a en charge l'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches d'intégration. Le public est très diversifié tant dans les âges que dans les origines, leur scolarité, leur expérience professionnelle ou encore leurs statuts.

La première ligne du Ce.R.A.I.C. est composée de trois services qui travaillent en étroite collaboration ; le Parcours d'intégration, le service social spécialisé en droit des étrangers et le service d'insertion socio-professionnelle.

Le Parcours d'intégration œuvre afin d'assurer ses missions régaliennes, toutefois des spécialisations se sont développées face aux demandes de terrain. Le Parcours d'intégration est décrit, en annexe, tel que la Wallonie le prévoit.

Le service social compétent en droit des étrangers assure les demandes de séjour et d'établissement en fonction

des profils des demandes des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Y sont traités les demandes de regroupement familial, des informations sur le retour volontaire, la nationalité, la régularisation, ...

Une autre spécificité du service social est d'être attentif aux particularités du public féminin en situation de migration dans les questions de séjour, souvent appelés « double peine » dans le cas du regroupement familial et les pertes de séjour liés aux violences conjugales.

Le service en insertion socio-professionnelle accompagne les personnes étrangères qui disposent d'un diplôme à l'étranger et qui souhaitent entamer des démarches pour entrer dans la vie professionnelle, notamment dans la procédure d'équivalence de diplôme.

3. QUELS PROFILS ? QUELS PARCOURS ?



Il y a autant de parcours que de personnes rencontrées ; les personnes étrangères ne sont pas un groupe homogène, le temps de présence en Belgique se compte en générations ou en durée du séjour comme pour les personnes primo-arrivantes. Leurs parcours sont multiples : arrivées pour des accords liés au travail, par regroupement familial, pour étudier, ou encore sans documents de séjour ; hautement qualifiées ou non scolarisées ; avec une expérience professionnelle ou non.

Les politiques s'appliquent de manière uniforme.

Les législations d'aides sociales se durcissent à l'encontre de nombreuses franges de la population, et tout autant pour les personnes étrangères.

Les « communautés » des personnes les plus récemment arrivées sur le territoire belge sont peu structurées en associations, et bien que les services sociaux généralistes soutiennent des démarches, celles-ci restent minoritaires.

Les groupes de personnes étrangères sont souvent dési-

reuses de partager leurs expériences et de la faire profiter à ceux qui arrivent.

Les femmes sont souvent moins disponibles et d'autant plus touchées par des effets corollaires d'un dispositif législatif qui ne tient pas suffisamment compte des besoins des femmes en général et des femmes étrangères en particulier. En tenant mieux compte des besoins et des attentes des citoyens, le gender-mainstreaming devrait contribuer à renforcer l'efficacité et l'efficience des politiques mises en place.

Ce travail de rencontre avec des femmes étrangères leur laisse la parole afin qu'elles expriment leurs points de vues sur les politiques d'accueil et d'intégration, et avec elles faire aboutir leurs recommandations.



4. PHASE DE RÉCOLTE



MOTIVATION

Le présent projet concerne spécifiquement des femmes inscrites dans un Parcours d'intégration ou qui sont dans un processus d'intégration. Les femmes qui se présentent aux divers services font l'objet d'une attention particulière par le personnel du Ce.R.A.I.C. qui répond, d'une part, professionnellement aux obligations des missions décrétales, et d'autre part aussi, par intérêt particulier des conditions de vie des femmes primo-arrivantes.

Les services de première ligne ont un contact direct avec les personnes migrantes et une attention particulière pour les publics qui sont décrits comme plus fragiles. Ces publics fragiles sont les personnes étrangères sans papier, les mineurs non accompagnés et les femmes étrangères.

Diverses initiatives sont prises pour ces publics spécifiques. Un exemple pour les secteurs de deuxième ligne, les questions liées à la « double peine » ont déjà été soulevées par le biais d'interpellations et de séances de sensibilisations : dénoncer des violences intrafamiliales lors d'un regroupement familial présente un danger de perdre le statut de séjour pour ces femmes.

La motivation pour le Ce.R.A.I.C. est liée aux constats des travailleurs et travailleuses de première ligne concernés par la mise en œuvre des politiques régionales dans le cadre du Parcours d'intégration et par l'accompagnement concernant l'accès à la nationalité. L'hypothèse concerne le traitement différencié que subissent les femmes face à une législation qui applique une réglementation qui ne tient pas compte de situations particulières...



OBJECTIFS

Récolter les difficultés et les besoins des femmes dans leur Parcours d'intégration pour leur permettre d'accéder à plus de droits et si elles sont en demande, d'accéder à plus d'autonomie

Mettre en valeur ce que les femmes mettent en place, leurs ressources dans ce processus d'intégration, en récoltant leurs témoignages et expériences

Présenter des pistes que les femmes suggèrent et qui ont pu faciliter ou auraient pu faciliter leur accueil et leur parcours et donc, de ce fait, faciliter le parcours d'autres femmes.

MÉTHODOLOGIE

Les entretiens individuels ont été réalisés par le Ce.R.A.I.C., conduits par les membres de l'équipe, avec l'appui d'un questionnaire semi-directif construit sur base de deux expériences menées antérieurement.

Le Ce.R.A.I.C. a récolté des informations liées à des tranches de vie qui sont proches d'une récolte sur base de la technique des "récits de vie". Ces informations concernent une partie de vie au pays d'origine, l'arrivée et l'installation en

Belgique et les activités qui ont été entreprises pour leur intégration.

S'agissant d'une démarche de type exploratoire, notre enquête n'a pas tenté de constituer un échantillon de type représentatif, il s'agissait plutôt de sonder un échantillon pertinent d'une population féminine d'origine étrangère pour récolter des informations sur le Parcours d'intégration et sur leur processus d'intégration.





5. PHASE D'ANALYSE

INTRODUCTION

Notre échantillon n'a pas fait l'objet d'une démarche scientifique représentative, certes, mais sur base des interviews menées, nous avons comparé les résultats à la base de donnée disponible au Ce.R.A.I.C., et aux données chiffrées de Myria.

En Belgique, les Parcours d'intégration sont différents selon les Régions ; des modalités propres à chacune sont fixées, mais les transferts des personnes lors de déménagements d'une Région à l'autre ne sont pas concrètement définis. Les Parcours des femmes qui ont été interviewées passent par Bruxelles (BON), la Flandre et la Wallonie. Deux femmes étaient toujours en procédure pour faire valider leurs documents de séjour et s'inscrivaient dans un Parcours

volontaire. Leur situation est précaire : sans documents, sans travail, mais néanmoins en famille. Dans les informations récoltées auprès des femmes cela donne sens de distinguer et clarifier notre propos. L'option prise est de mentionner le Parcours d'intégration, tel que la Wallonie le définit par une majuscule (P), et pour ce qui concerne le processus d'intégration, composé des diverses démarches que les femmes étrangères entament, par une minuscule (p). En effet, s'il s'est avéré que chacune des 12 femmes avaient bien été, ou étaient au moment de l'interview, dans un Parcours, il a été constaté que toutes n'étaient pas primo-arrivantes selon la définition de la Wallonie puisque 5 d'entre elles seulement sont arrivées en Belgique depuis moins de 3 ans. Ce continuum nous permet d'appréhender au mieux un chemin de vie.

DONNÉES QUANTITATIVES

Femmes migrantes base de données du Ce.R.A.I.C. et femmes de l'échantillon : similitudes statistiques significatives

Les rencontres se sont faites avec 12 femmes étrangères, réparties sur plusieurs communes du territoire de compétence du Ce.R.A.I.C., la base de donnée du Ce.R.A.I.C. pour 2020 renseigne l'accompagnement de 437 femmes.

Comparaison de l'échantillon avec les données du Ce.R.A.I.C. en 2020

Que ce soit pour l'âge, les pays d'origine, le niveau de formation, la durée du séjour, le titre de séjour ou l'état civil, la comparaison entre l'échantillon des personnes qui ont été interviewées et les données récoltées en 2020 au Ce.R.A.I.C., les caractéristiques statistiques sont significativement très proches. Cela permet d'extrapoler les informations récoltées plus largement en supputant que les besoins exprimés par notre échantillon sont similaires à la population de femmes migrantes accompagnées par le Ce.R.A.I.C..

DONNÉES QUALITATIVES

Femmes primo-arrivantes : définition appropriée ?

Si on regarde à la durée du séjour, 3 femmes sont en Belgique depuis 10 ans, 4 autres arrivées entre 2015 et 2016, 3 entre 2018 et 2019, 2 femmes depuis 2020.

Dans les interviews, les femmes que le Ce.R.A.I.C. a rencontrées ont un projet d'intégration, toutefois, il ne rencontre pas de manière « linéaire » celui qui est prévu par la Wallonie. De plus, bon nombre d'entre-elles n'ont qu'une vision parcellaire des démarches administratives dans lesquelles elles sont impliquées.

Pour entrer en contact avec les femmes interviewées, le Ce.R.A.I.C. s'est adressé aux opérateurs dispensant des formations en Français Langue Étrangère ou de Citoyenneté, ainsi qu'au service d'accueil du Parcours d'intégration. Selon notre échantillon, trois d'entre-elles disent ne pas connaître le Parcours d'intégration (parfois en y étant impliquées), et trois connaissent le Parcours grâce au FOREM ou à l'administration communale. L'autre moitié de l'échantillon, n'a pas répondu à cette question.

Le processus d'intégration est complexe et les femmes qui ont accepté l'interview nous font part des multiples interactions entre elles et la société d'accueil pour parvenir à trouver leur place. Leurs stratégies sont multiples, diversifiées, selon les ressources dont chacune dispose, sans toujours être en connaissance des "procédures" dans lesquelles elles sont impliquées.

Emigrer est un bouleversement, si la majorité des femmes de notre échantillon sont venues rejoindre leur époux dans le contexte d'un regroupement familial, avec une certaine sécurité d'accueil, pour chacune des efforts considérables sont déployés pour construire une nouvelle vie.

Lors des interviews, nombreuses sont encore les demandes et les besoins de chacune, le Ce.R.A.I.C. leur a donné des informations nécessaires.

Le Ce.R.A.I.C. constate la volonté, l'énergie, l'inventivité que ces femmes déploient pour trouver leur place et trouver des solutions. Le réseau « communautaire » reste une aide importante..

5. PHASE D'ANALYSE



LA PAROLE AUX FEMMES

Au travers du questionnaire, pour rappel, chaque interview a été retranscrite et ci-dessous en synthèse, la récolte d'information sur leurs conditions d'arrivée, des informations sur le réseau sur lequel elle peuvent ou ont pu compter, les premiers besoins exprimés et les obstacles qu'elles ont rencontrés.

Dans notre échantillon.

QUELS SONT LES RÉSEAUX ? QUELS SONT LES SOUTIENS ?

Le réseau intrafamilial ou les amis sont cités tant pour l'aide aux courses, qu'aux démarches administratives. Les citoyens de même nationalité sont des aides précieuses.

Une constante est citée par de nombreuses personnes qui ont fait un passage par Bruxelles : que ce soient les professionnels de l'accompagnement (commune, ou autres services), les relations avec les commerçants y compris avec les citoyens les relations sont plus faciles.

QUELS SONT LES BESOINS EXPRIMÉS ?

L'apprentissage de la langue est de loin le besoin urgent qui est majoritairement cité, suivi de très près la volonté de trouver un travail.

Concernant la langue, pour celles qui sont passées par Bruxelles, le français comme le néerlandais sont intéressants tant pour accéder à un emploi que pour comprendre le cadre scolaire des enfants et communiquer avec les enseignants.

Toutefois, des freins sont présents ;

La connaissance d'une langue du pays d'accueil est vu comme un moyen de trouver du travail (soit parce que les institutions telles que le Forem, conditionnent l'accès à un emploi, à cette phase au préalable, ou parce que les personnes qualifiées, en ont besoin pour exercer leur métier).

L'apprentissage de la langue reste difficile, conjugué à l'approche informatique en cette période de pandémie, où les cours se sont donnés en virtuel.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ARRIVÉE ?

La majorité des femmes sont arrivées par regroupement familial, leur mari et famille ont pris en charge la personne (7), la famille élargie tel une tante ou un cousin ou cousine ont été des personnes qui ont assuré l'accueil (3) ;

Le réseau d'accueil tel que Fedasil et le Petit Château, dans le cas de demande de protection internationale a été utilisé par 2 personnes.

Dans une grande ville, on y trouve plus d'aides, tant par les administrations que par les citoyens.

Une personne affirme qu'à Bruxelles il n'est pas nécessaire d'apprendre la langue.

La gratuité de l'accès à l'école pour les enfants est avancée comme une aide conséquente.

Parmi les structures/ personnes citées : à Bruxelles, une AMO BADT qui met à disposition un avocat, la Croix Rouge, les avocats, l'ONE (lors de visites, des personnes de même communauté ont renseigné les cours de français et d'autres infos utiles), le proviseur de l'école des enfants.

Des personnes ne savent pas qu'il y a des cours qui sont organisés.

Lorsque les personnes sont « francophones », la maîtrise du français tant à l'écrit qu'à l'oral n'est pas suffisante. Une personne affirme que le français qu'elle parle se mélange au « lingala », et que sa scolarité pour utiliser l'écrit n'est pas suffisante. Peu d'offres de formations sont possibles dans ces cas.

L'accès aux formations en français est variable selon chacune ; l'orientation s'est faite de manière tout aussi variable ; via les secteurs classiques (Centre Régional d'Intégration), le PCS en Wallonie, via Bon à Bruxelles, ...

Quand bien même elles sont francophones, en provenance de pays tiers dont le français est la langue d'enseignement, elles souhaitent améliorer leur expression orale et écrite.

Certaines cherchent des cours de néerlandais, parce que francophones, ou qu'elles ont acquis un niveau de français suffisant. Un élément à prendre en compte, dans cet échantillon, est la proximité de certaines communes avec la frontière linguistique et le passage de certaines par Bruxelles où le bilinguisme est plus prégnant.



5. PHASE D'ANALYSE

LA LANGUE POUR QUOI FAIRE ?

Les femmes évoquent la nécessité de parler la langue pour accéder à un travail et communiquer avec le voisinage, par exemple, et très rapidement les obstacles qu'elles rencontrent :

L'arrivée d'un enfant ;

L'aller-retour entre travailler et connaître la langue : selon les perceptions ou institutions, il faut connaître la langue avant de travailler, alors qu'elles pensent qu'en travaillant elles apprendront la langue ;

La COVID s'est invitée : l'apprentissage en ligne est difficile ; pour qui ne connaît pas les outils, cela demande une adaptation importante, mais dans d'autres circonstances, les distances sont réduites pour

cette femme qui a pu inscrire sa sœur, qui habite Bruxelles, à une formation en ligne, en Wallonie ;

La prise en charge des enfants

La question des enfants en bas âge freine tant les disponibilités pour accéder à une formation qu'à un emploi.

L'emploi

Les femmes voilées se questionnent face à l'accès à l'emploi, bien que l'une d'entre-elles cite qu'elle a pu travailler dans une école avec son foulard, mais majoritairement il est vu aussi par elles-mêmes comme un obstacle.

QUELS SONT LES OBSTACLES ?

Les femmes interrogées sont en attente que l'administration communale puisse donner des informations plus larges que l'aspect administratif. Le constat est que certaines communes n'ont pas connaissance des possibilités et ne peuvent pas toujours orienter ces femmes, n'ont pas de temps à y consacrer, voire, le constat d'une certaine résistance vis-à-vis d'un public étranger.

Le voisinage est très important, toutefois, les personnes interviewées sont déçues du manque de contact (pas de bonjour, pas de sourire), d'autant qu'elles n'ont pas un réseau d'amis.

Les femmes primo-arrivantes sont en recherche d'activités pour les enfants, loisirs, ... mais dans les « villages », bien que ce soit une vie plus calme, l'accès aux informations est plus difficile, et l'offre moins importante.

Le coût du permis de conduire : bien que la personne était en possession de son permis dans le pays d'origine, le coût pour accéder à nouveau en Belgique lui a semblé exorbitant.

Pour les femmes qui n'ont pas de statut de séjour, le combat pour accéder à des informations, pour se faire entendre est très difficile. Pour la personne arrivée grâce à un visa humanitaire, les freins administratifs restent nombreux (diagnostic pour l'enfant, paiement des frais, remboursements tardifs).

REMARQUE

- Dans les besoins urgents, une femme cite la question des repas et de vêtements.
- L'intersectionnalité ; sans que jamais le terme n'apparaisse, dans leurs propos se devinaient les multiples difficultés et discriminations qui se superposent et s'entrecroisent dans les situations qu'elles vivent.

- Suite à ces échanges et en fonction des besoins exprimés, les personnes ont été informées et selon orientées vers des services divers : services social, procédure d'équivalence, ...).

6. PISTES / RECOMMANDATIONS



L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS.

L'offre de formation en français langue étrangère a longtemps été prise en charge par des opérateurs associatifs non professionnels ou par les promotions sociales. Cette offre a permis de répondre à certains besoins exprimés par les personnes étrangères qui, soucieuses de s'intégrer dans le pays d'accueil, ont cherché des formations.

Depuis le Parcours d'intégration, l'offre s'est étoffée, et professionnalisée. Toutefois, des besoins subsistent, pour trouver des formations adaptées au niveau et besoins de la personne et qui sont accessibles par une proximité géographique.

Si le nombre de places dans les formations a augmenté, il reste cependant insuffisant, tout comme le taux de recouvrement des places en crèche. Certes les prorogations du délai de finalité du Parcours d'intégration obligatoire sont possibles, mais la menace de sanction est là.

Les besoins d'augmenter l'offre de formations pour l'apprentissage du français restent d'actualité, mais essentiellement, pour répondre aux attentes des femmes, il faut trouver des alternatives pour la garde des enfants. Rendre obligatoire un Parcours d'intégration et ne pas l'appuyer par un dispositif d'accueil des enfants, adéquat, soulève des problèmes, particulièrement pour les femmes étrangères obligées de suivre le Parcours.

En synthèse, que nous disent-elles à propos de la langue ?

Savoir parler, savoir lire et savoir écrire la langue du pays d'accueil est une priorité. Dans notre échantillon, même si

certaines viennent de pays francophones, toutes expriment le souhait d'apprendre ou d'améliorer leurs compétences en français, voire d'apprendre le néerlandais. C'est un besoin primordial d'évoluer dans leur capacité de communiquer de manière autonome pour s'exprimer sur les divers champs qu'elles occupent ou souhaitent investir, pour comprendre le nouvel environnement dans lequel elles évoluent.

Dans une première phase, la compréhension de leur environnement se fait grâce aux informations transmises par les bilans sociaux (entretiens d'accueil et d'orientation du Parcours d'intégration), les opérateurs sociaux ou encore les membres de la famille. Le rôle d'un interprète n'est jamais cité, sauf lorsque ce rôle est investi par un membre de la famille.

Toutefois, les femmes exposent leur difficulté d'évoluer dans l'apprentissage et d'appréhender leur environnement, en reconnaissant que de nombreux freins tels que leur rôle d'éducation auprès des enfants ou les problèmes de garderie les empêchent de suivre une formation de manière adéquate.

Les acquis sont très variables d'une personne à l'autre, et les freins évoqués les empêchent d'évoluer aussi rapidement qu'elles le souhaiteraient.

De nombreuses femmes évoquent une plus grande souplesse dans les grandes villes où la multiculturalité facilite la communication ; l'environnement vit avec des accents différents et l'oreille des habitants s'est développée et adaptée tant dans sa compréhension que dans son expression. Alors que dans les villages, cela reste « étranger ». Et l'exigence entre connaissance de la langue et maîtrise de la langue se fait sentir à chaque étape et dans chaque secteur de la vie quotidienne, y compris dans l'emploi.



FORMATION ET PÉDAGOGIE

L'offre de formation reste limitée et compte tenu de la diversité des profils de ces femmes (des moins scolarisées au plus scolarisées, des francophones ou non francophones), les propositions de formations trouvées ne sont pas toujours adaptées à leurs besoins spécifiques. La formation des formateurs et des formatrices se professionnalise, néanmoins un tremplin entre les méthodes d'éducation permanente, les didactiques des langues (l'enseignement du français en tant que langue étrangère) est aussi une spécialisation et la pédagogie (andragogie) qui prend en compte l'éducation des adultes est à privilégier.

Les formateurs et les formatrices prennent de plus en plus en compte l'apprentissage des adultes notamment en adaptant les méthodologies aux besoins spécifiques, c'est encourageant,

A titre d'exemple, la méthode de Philippe Meirieu préconise une approche entre différenciation/individualisation et groupes de besoins/groupes de niveaux. Pour lui, même si la différenciation est un moyen de s'adapter aux spécificités de chaque élève, la classe reste néanmoins un groupe au sein duquel chaque personne évolue.

La pédagogie différenciée « met en œuvre un cadre souple où les apprentissages sont suffisamment explicités et diversifiés pour que les élèves apprennent selon leurs propres itinéraires d'appropriation tout en restant dans une démarche collective d'enseignement des savoirs et savoir-faire communs. » (source Wikipédia).

Renforcer la formation continuée des formateurs et formatrices doit rester une priorité, dans la prise en compte qu'il s'agit d'adultes qui nécessitent une approche méthodologique spécifique, en fonction de leur profil.

6. PISTES / RECOMMANDATIONS



FACILITER L'ACCÈS AUX CRÊCHES ET GARDERIES

Les Centres régionaux et les opérateurs d'apprentissage travaillent déjà en étroite collaboration, d'autres opérateurs concernés par les gardes d'enfants doivent se mettre en synergie pour organiser la disponibilité des apprenantes lors des formations pour l'apprentissage du français.

Dans des pôles citadins, où l'offre de formation est plus importante, le financement spécifique d'une structure d'accueil (crèche, garderie, ...) pourrait être envisagé.

Parmi les femmes de l'échantillon, la piste d'un prix symbolique payé pour ces femmes qui doivent ou sont intéressées par suivre le Parcours d'intégration, est vue comme un aspect positif. Il serait bon de veiller à dépasser le cadre territorial : si la formation se trouve à La Louvière, et que l'apprenante vient d'une autre localité mais suit la formation à La Louvière, l'accès à la « garderie » doit être possible (cfr. le projet Ce.R.A.I.C.-CLAE La Louvière qui conditionne l'accès au lieu de résidence qui doit être louviérois puisque les trajets école- lieu de garderie-domicile sont prévus et gratuits).

Les associations et les établissements scolaires qui accueillent des adultes doivent être consultés, ensemble.

En communiquant plus largement sur un territoire donné, les enjeux respectifs sont partagés et les besoins mieux couverts.

CONSTRUIRE DES LIENS : SOCIO-CULTUREL, ÉDUCATION PERMANENTE, QUARTIER-PROXIMITÉ (ÉCOLES), LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES.

Les femmes de notre échantillon décrivent que, dans les grandes villes, l'accès à des activités est facilité et elles ne souffrent pas de solitude dans la mesure où le voisinage ou la présence d'une communauté permet de sortir de cet isolement, ou, selon les besoins, de trouver de l'aide.

Dans les petites communes, les femmes ressentent l'isolement dans leur quartier, avec l'absence de contact avec le voisinage, ou parfois des signes de rejet. Le fait de ne

pas parler français ou pas suffisamment limite les contacts.

Certaines portent le foulard et s'interrogent sur les préjugés qui circulent chez leurs voisins.

Dans le domaine du secteur social, ou de formation, des contacts avec l'école des enfants, elles ressentent et trouvent plus d'empathie de la part des professionnels. Dans ce contexte, sans autre frein (enfants, maladie, ...), elles participent à des activités puisque le lien se construit sur des bases positives et de confiance. Encourager le secteur socio-culturel à rencontrer ce public (centres culturels, bibliothèques, ...) par la mise en place d'actions spécifiques serait une piste pour que ces femmes accèdent à l'information par des contacts directs.

LA FORMATION - CONTACT

La majorité des femmes de l'échantillon reconnaissent, comparativement, pour celles qui sont passées par d'autres pays ou d'autres régions (Bruxelles), que l'offre de formation à l'apprentissage de la langue est plus étoffée, toutefois, elles n'ont pas directement accès à l'information.

Certaines sont en attente que cette information vienne des communes, par l'école des enfants, ... mais elles ont le sentiment de devoir passer par de nombreuses étapes avant d'accéder à l'information. Nombreuses sont celles qui citent, le hasard d'une rencontre avec une personne de leur nationalité par qui elles ont l'information d'un lieu où se rendre, d'une personne à qui s'adresser.

Dans notre échantillon, en fonction des communes que nous avons ciblées, on constate que l'information circule bien, et qu'une « professionnelle » ayant une figure-posture « centrale » permet de canaliser-orienter plus facilement, il s'agit souvent du formateur – formatrice en FLE ou du responsable local du Parcours d'intégration.

Plus que l'organisme, le nom d'une personne est un atout pour créer le lien.

Renforcer le lien entre CRI et communes : un axe prioritaire

En se référant au Parcours d'intégration et à l'accès à la nationalité, notre échantillon est composé aussi de femmes faiblement scolarisées, qui pour dépasser les demandes administratives (années de séjour, documents à fournir, ...) et des résultats quantitatifs de leur compétence en français (test ELAO pour certaines, tant à l'oral qu'à l'écrit), sont exclues de leur demande de nationalité.

Lien entre l'offre de formation/emploi et la mobilité

Les conditions d'obtention du permis de conduire, auxquels s'ajoutent les difficultés d'accès aux formations en « français » ou de formations qualifiantes rendent la situation inextricable quand la personne est seule face à une telle complexité.

6. PISTES / RECOMMANDATIONS



L'EMPLOI

Selon notre échantillon, toutes envisagent de travailler, quelle que soit leur degré de scolarité ou l'expérience professionnelle acquise au pays d'origine. Elles décrivent avec lucidité les freins, sensiblement les mêmes que pour l'accès à l'apprentissage du français, mais développent aussi d'autres arguments.

Les organismes d'insertion socioprofessionnelle, le FOREM, les employeurs demandent la connaissance du français avant même d'envisager une formation qualifiante, cela semble être plus courant en Wallonie qu'à Bruxelles.

Certaines femmes ont pu travailler dans une école, avec un bagage linguistique en français « basique », et sans avoir à négocier sur leurs choix vestimentaires (le foulard), d'autres évoquent un travail « en noir » notamment dans des restaurants, alors que leur connaissance du français était tout aussi lacunaire.

Les choix professionnels, vers lesquels elles se dirigeraient, sont en lien avec leurs diplômes, leurs expériences ou leurs aspirations. Toutefois, certaines ne sont pas dupes, le contexte va les conduire vers une profession de technicienne de surface, qu'elles vont accepter, dans l'espoir d'une transition. Cette transition est d'autant plus marquée pour les femmes, qui dans notre échantillon, ne sont pas en ordre de séjour.

En synthèse, que nous disent-elles à propos de l'emploi ?

L'accès à l'emploi est une grande motivation pour toutes. 8 des femmes en interview ont explicitement affirmé souhaiter travailler au plus vite, tout en étant consciente du chemin qui reste à faire pour y accéder. Les 4 autres y aspirent mais ont d'autres préoccupations immédiates.

Certaines ont une expérience professionnelle dans le pays d'origine ; institutrice, service clientèle dans un hôtel, garderie d'enfants.

Les choix s'orientent vers ce qui a déjà été exercé, ou pour celles qui n'ont pas encore d'expérience la demande serait vers une profession en lien avec la petite enfance. Et de manière très réaliste, une femme affirme que malgré ses aspirations, elle trouvera du travail en tant que femme de ménage.

Chacune a conscience que la barrière de la langue, l'absence du permis de conduire, les freins culturels tels que le port du foulard éloignent la possibilité d'accéder à un emploi. Dans les recommandations : le prix du permis ou pouvoir adapter celui qu'elles possédaient « au pays » seraient les bienvenus.

Les horaires des crèches et d'un travail ne sont pas adaptés.

Dans le cas de formations : l'apprentissage du néerlandais est une formation souhaitée.

Une femme affirme que l'accès au travail est plus facile pour les hommes.

Une personne a été orientée par la MRC. Une autre demande à se faire aider dans sa recherche car le travail/salaire est une nécessité pour faire vivre la famille (privations).

Plusieurs ont le permis de conduire, ou voudraient y accéder, car elles considèrent qu'il facilite l'accès à l'emploi.

Enfin, d'emploi il en est question aussi à propos de leurs enfants qui cherchent un job d'étudiant.



6. PISTES / RECOMMANDATIONS



RENFORCER LE LIEN AVEC LES ENTREPRISES

Favoriser un travail étroit avec les entreprises qui ont une sensibilité vis-à-vis du public étranger, primo-arrivant, et notamment qui pourvoient des emplois à des femmes, afin d'implémenter l'apprentissage du français dans le contexte professionnel. Le FLE métier est très répandu dans l'esprit des organismes d'insertion socioprofessionnelle, un travail vers ces entreprises « sensibles », vers des fédérations, ... doit être renforcé.

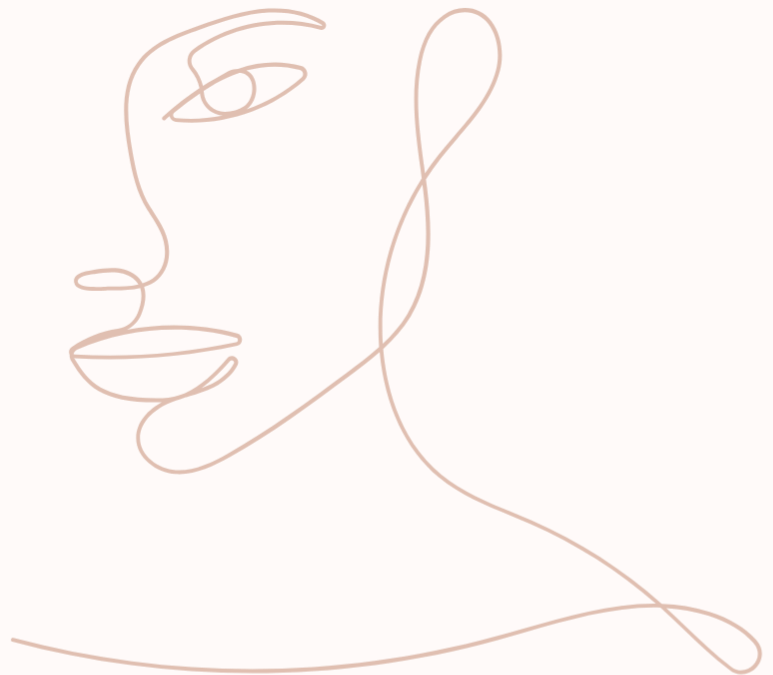
A l'échelle locale divers projets peuvent se concrétiser, en tenant compte que le projet professionnel des femmes dépend certes de leur formation, de leur connaissance du français mais surtout de la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle. Un accompagnement efficace va de pair avec un travail en réseau et en tenant compte de la personne et de ses besoins.

DÉCLOISONNER LES TERRITOIRES ET LES COLLABORATIONS

Une réflexion, au minimum sur une province, ou sur la Wallonie serait plus judicieuse, avec des acteurs qui concernent l'intégration, l'emploi, l'enseignement, la garde d'enfant, ... l'institut pour l'Égalité des Femmes et des

Hommes, l'Union des villes et communes et les CRI pour décloisonner les territoires.

Dans un objectif de faire plus ample connaissance, d'ouvrir des collaborations, et produire des idées innovantes et de les mettre en pratique.



6. PISTES / RECOMMANDATIONS



LA CITOYENNETÉ, COMMENT L'INVESTIR ?

L'accès à la citoyenneté est une notion complexe d'autant plus lorsqu'on vit dans un pays « étranger ». Il s'agit pour chacune de créer son capital social, de se construire des réseaux qui dépendent de la capacité de la personne à développer des liens et des propositions qui lui sont faites par les structures étatiques, les associations et la population. Le voisinage, l'accès à une profession ou à une formation, les liens avec la scolarité des enfants seraient autant de possibilités de créer ces réseaux, si les freins d'accès à la langue ...ne s'en mêlaient pas. Que dire alors de l'accès à la culture et aux loisirs ?

Dans le Parcours d'intégration, la première phase au sein des Centres Régionaux d'Intégration consiste à mettre les conditions pour récolter les besoins des personnes pour les orienter au mieux. Dans un second temps à mettre sur pied des séances d'informations dites « droits et devoirs » qui concernent, entre autres, les civilités et le civisme. Enfin

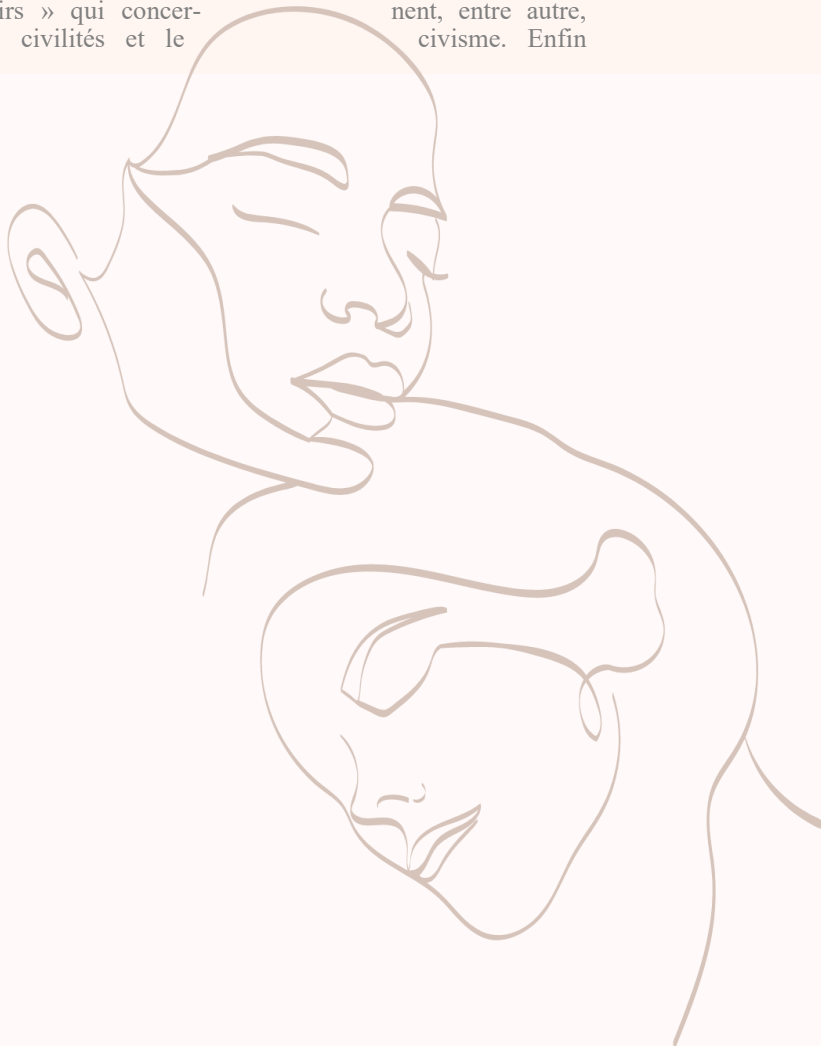
le parcours prévoit des formations obligatoires en « citoyenneté ».

En synthèse, que nous disent-elles à propos de la citoyenneté ?

Trois femmes identifient explicitement avoir suivi la formation en citoyenneté. Dans les commentaires des personnes interviewées, nombreuses sont celles qui souhaitent recevoir des informations sur le pays d'accueil : règles, lois, ce qui est attendu, le CPAS, la mutuelle, ...

Les thèmes que les femmes de l'échantillon souhaiteraient aborder de manière plus approfondie, notamment aux séances « droits et devoirs », concernent les activités scolaires et extra-scolaires des enfants et l'accès à la nationalité.

Participer aux formations, notamment « citoyenneté », avec des enfants qui ne sont pas en âge de scolarité reste difficile. La crèche est payante ; même si le montant s'adapte aux revenus, le montant reste important dans des foyers à faible revenu.



6. PISTES / RECOMMANDATIONS



CONDITIONS RELATIVES A LA NATIONALITÉ.

Les conditions relatives à l'accès à la nationalité sont complexes pour les personnes étrangères infra scolarisées, ce qui est souvent plus le cas de femmes étrangères.

Certaines femmes ont un parcours de vie parfois difficile les ayant forcées à quitter l'école très jeune pour aller travailler ou s'occuper de leur famille. La plus grande conséquence de cette déscolarisation est le fait d'être analphabète.

Nombreuses sont celles qui après des années passées dans le pays d'accueil, souhaitent franchir le pas d'accéder à la nationalité belge, et les raisons et motivations sont très différentes. Les personnes veulent devenir belge par facilité de voyage, ou de leur vie quotidienne, pouvoir revendiquer le fait d'être belge et se sentir moins discriminé. Parmi les possibilités juridiques, pour ces femmes infra-scolarisées, qui n'ont pas accédé au monde

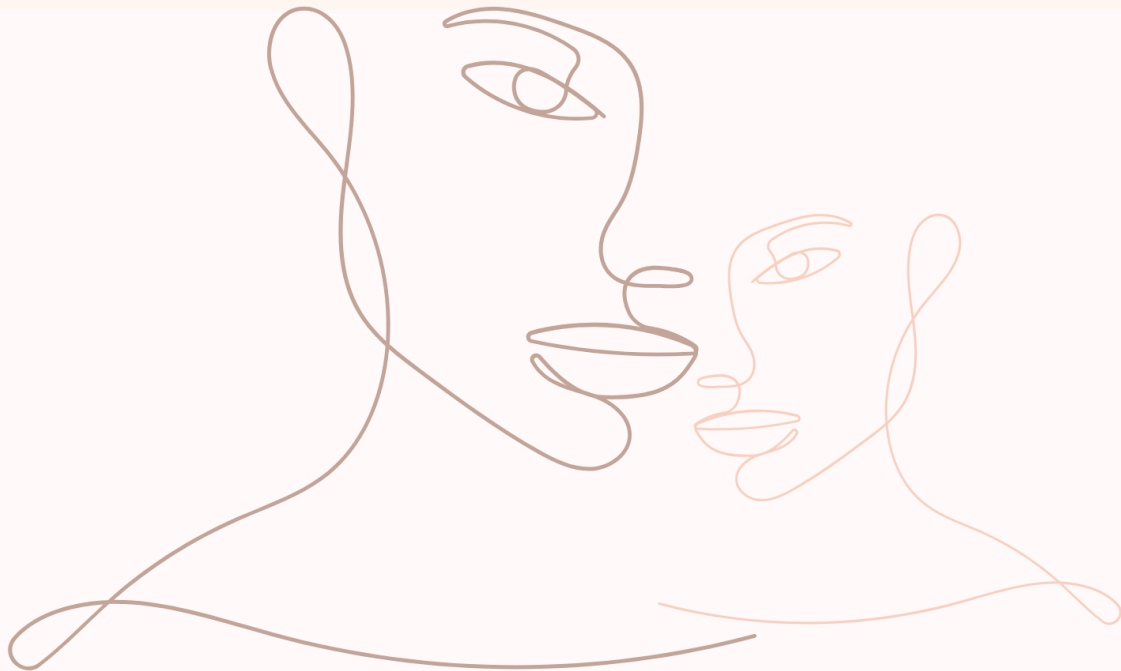
du travail, les propositions sont limitées et les conditions administratives « discriminantes ».

Lorsque, dans le cadre de la demande de nationalité, il leur est demandé de passer un test ELAO, cela s'avère être le parcours du combattant pour elles. Il s'agit d'un test de validation de la connaissance de la langue du pays d'accueil, qui se fait en deux phases, la première de manière informatisée, l'autre accompagnée d'un évaluateur. Paradoxe, puisque d'une part les femmes qui ne savent ni lire ni écrire et d'autre part qui ne maîtrisent pas l'outil informatique.

Cela est un frein considérable.

Aucune alternative ou piste de solution ne leur est proposée pour pallier à ce manquement.

L'espoir d'accéder à la nationalité belge est donc fortement compromis.



7. AUTRES PREOCCUPATIONS



SOINS / SANTÉ

Une femme est en Belgique pour des raisons de 9^{ter}, raisons médicales, pour son enfant, laissant le reste de la famille au pays d'origine. Les soins prodigués ont permis un diagnostic et un accompagnement adapté.

Le stress (dépression) lié à la solitude poussent les femmes à sortir vers diverses activités, soit vers une occupation bénévole, ou les activités de enfants (sportif, apprentissage de l'arabe,...)



DISCRIMINATIONS

Certaines femmes interviewées disent ne pas ressentir de discriminations, toutefois, pour les femmes qui portent un foulard, elle se disent inquiètes du regard des autres et se questionnent « comment conjuguer le foulard avec le travail » ?

La ségrégation raciale pour la recherche d'emploi est difficile à vivre, même avec un diplôme. L'équivalence a pu être obtenue pour un niveau Master, mais pas une équivalence spécifique. La seule insécurité qui reste est celle d'être privée d'un emploi.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DIVERS FRAIS

La méconnaissance des démarches et leur complexité rendent difficiles l'accès à divers services : présenter des documents, attendre la réponse, ...parfois pour accéder à un colis alimentaire. Ne pas être en connaissance des diverses taxes, comme la taxe de roulage, a mis une personne dans l'embarras de devoir payer 1500 eu, presque le coût de la voiture d'occasion. Le coût de soins, les factures scolaires et des trajets en transport en commun lorsqu'on est dans le besoin, voire sans papiers, rend la vie bien plus compliquée.

LOGEMENT

Les témoignages à propos de l'accès à un logement appartiennent à des registres différents, voire diamétralement opposés. Pour un regroupement familial, une personne a mis 3 ans pour trouver le logement « adéquat », les familles ont mis autant de temps à se retrouver et les enfants ont grandi dans le pays d'origine, fort heureusement, ils sont toujours mineurs.

Une personne partage sa joie, d'avoir pu après plusieurs années, de galère (sans papiers) puis d'avoir pu accéder à une certaine stabilité, d'être propriétaire d'un bien : « en Belgique j'ai pu accéder à la propriété, alors que dans mon pays impensable, à Bruxelles non plus, mais bien en Wallonie ».

Les localités en Wallonie sont plus calmes, plus sûres, il n'y a pas trop de monde.

Néanmoins, une aide à la recherche de logements est souhaitable.

7. AUTRES PREOCCUPATIONS



BELGIQUE / WALLONIE

Nombreuses sont celles qui disent pouvoir accéder à des avantages tels que l'accès à la scolarité gratuite, le nombre de formations pour l'apprentissage du français (exemple contraire en Espagne où un passage a été fait par une femme). Pour celles qui ont fait un passage par Bruxelles, elles constatent les nombreuses possibilités d'aide grâce aux associations d'aide notamment ethnoculturelles. La présence de diverses nationalités et l'offre multiculturelle (accès divers produits alimentaires, ...) sont vus comme un avantage. Toutefois l'aspect convivial du voisinage laisse parfois à désirer en Wallonie.



FEMMES SANS PAPIERS, EN ATTENTE DE PAPIERS

L'attente est longue au niveau de l'Office des Etrangers, dans cette attente, les femmes disent vivre dans le vide, comme si elles n'existaient pas.

LE RÔLE DE LA FEMME

La femme est le pilier de la famille, c'est l'exemple pour les enfants. Selon les propos d'une femme interviewée, c'est la raison qui doit pousser les autorités à mettre en place de quoi les aider à s'épanouir, à s'émanciper, à avoir des moyens propres et ne pas dépendre du CPAS.

LES CHOCS

La météo ! quand le soleil est là, je me sens plus active ;)

Le climat.

L'ambiance peu chaleureuse entre les gens.

Dormir sous tente, avec des gens non connus, avant d'avoir pu faire les démarches à l'Office des Etrangers et surveiller qu'on ne nous vole pas.

Avoir tout quitté, une vie confortable, et ne pas être cru à l'OE.

Ça fait mal d'être au CPAS !

8. CONCLUSIONS



EN RÉFÉRENCE À MYRIA, AU CIRE, ...

L'échantillon du CeRAIC au féminin, et les chiffres du CeRAIC 2020, montrent que les profils des femmes sont significativement les mêmes. Les femmes sont majoritaires dans le profil des personnes accueillies au CeRAIC. Comparativement, on peut constater que les chiffres de Myria montrent que les hommes restent majoritaires dans les chiffres des migrations.

Myria l'explique, en fonction des raisons des migrations l'adhésion de nouveaux pays dans l'espace européen, les flux continuent à concerner le travail dans des domaines traditionnellement masculins (construction), pour d'autres formes de migrations telles que l'asile, c'est la dangerosité spécifiquement lors des trajets des femmes qui justifie la diminution.

Face à cette comparaison, on pourrait conclure assez aisément que le CeRAIC assure une mission particulière auprès des femmes ;

Elles sont plus nombreuses à bénéficier des services du CeRAIC (voir différence entre ss, isp et parcours)

Elles nécessitent un accompagnement spécifique et plus intensif tant pour la vie professionnelle, familiale, sociale et culturelle (elles donnent des indications dans leurs interviews des pistes,...)

Le CIRE, dans « Femmes migrantes, quelle protection internationale offerte par la Belgique », juin 2020, observe que des services adaptés aux femmes ont permis de tripler la fréquentation de celles-ci aux HUBS humanitaires.

Les femmes rencontrent des difficultés spécifiques dans leur parcours d'intégration qui les empêchent d'accéder à certains droits (nationalité) ou de répondre à des obligations (pour la garde d'enfants : disponibilité de places d'accueil et réseau parfois limité, difficulté de mobilité).

QUELLES RECOMMANDATIONS ? QUELS POINTS DE VIGILANCE ?

Le processus mis en place est de donner la parole aux femmes pour qu'elles puissent exprimer les difficultés qu'elles rencontrent et évoquer des alternatives à soumettre aux politiques compétentes.

Le Parcours d'intégration a, plus que probablement, un effet bénéfique pour les femmes primo-arrivantes en demande de nationalité, elles ont la possibilité ou l'obligation de le suivre. Toutefois, les femmes primo-arrivantes sont soumises à certaines contraintes et cela à différents niveaux et dans divers domaines. Celles-ci n'ont pas été suffisamment réfléchies et prises en compte.

Pour les jeunes mamans par exemple, apparaît la difficulté d'avoir un réseau familial et social suffisamment étoffé en Belgique pour lui laisser la responsabilité de leurs enfants ou de connaître les structures d'accueil organisées par l'ONE.

En ce qui concerne l'accès à la nationalité, de nombreuses femmes doivent faire état de leur connaissance du français oral et écrit par des moyens technologiques (test sur ordinateur). Cela les exclut, par méconnaissance des technologies.

Les évaluations des dispositifs ne sont pas toujours réalisées avec la collaboration des personnes principalement concernées. Une étude menée par l'ULB et la KUL est en cours de réalisations et rectifie le tir puisqu'elle procède par questionnaire et/ou rencontres en focus groupes destinés aux personnes en début et en fin de parcours afin d'analyser l'impact de celui-ci auprès des personnes elles-mêmes.

Les résultats sont attendus, avec une dimension genrée ?

Le projet vise à donner la parole aux femmes migrantes et à porter leurs recommandations avec elles, idéalement bien sûr afin qu'elles soient prises en considération.

Pour les personnes qui ont pu suivre une partie du parcours d'intégration, certains avantages du Parcours sont ressortis ;

Pour celles qui ont suivi le Parcours d'intégration à BON :


° l'accès à la crèche leur a coûté 1,5 eu (à voir avec plus d'exactitude)

° les informations données en langue d'origine facilitent la compréhension et l'accès aux informations.



9. LES MISSIONS DES CRI

LE PARCOURS, L'ORIENTATION POUR LES PRIMO-ARRIVANTS




Les femmes interviewées ont cité les services du CeRAIC au travers des noms des collaborateurs avec qui elles ont eu des contacts, ce sont les services de première ligne, tant le Parcours d'intégration que le service social, auprès de qui des informations ou de l'orientation, voire de l'accompagnement ont pu être trouvés. Les opérateurs qui dispensent des formations en français

ou en citoyenneté sont une « porte coulissante », la connexion entre eux et le CeRAIC est d'une grande complémentarité. Le lien avec les administrations communales, directement concernées par le Parcours d'intégration, est moins prégnant. Les femmes, de l'échantillon, arrivées par regroupement familial ne sont pas toutes soumises au Parcours, à fortiori encore moins les personnes arrivées sans séjour légal. Elles sont pour la majorité volontaires, pour participer à diverses activités et proposent que l'administration communale soit l'organisme où les informations puissent être relayées, une sorte de « guichet unique »

LES FORMATIONS

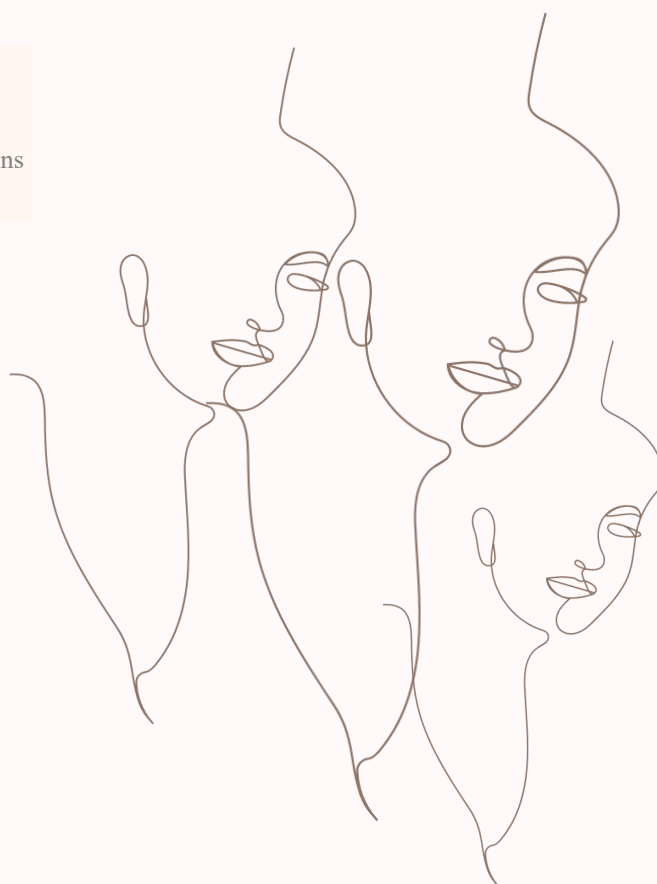
Les expériences de formations sur les thèmes de lutte contre les stéréotypes et les préjugés, témoignent l'ampleur des à priori sur la population étrangère en général renforcés en cette période « particulière » de crises (le contexte covid, les intempéries avec les pertes humaines et les dégâts et plus récemment l'actualité sur l'Afghanistan confirment la « rage » de certains de s'en



prendre à l'étranger, il suffit de consulter les réseaux sociaux), MAIS plus encore la force des stéréotypes sexistes envers les femmes, en général, et les femmes étrangères en particulier dites « soumises » ou non qualifiées, nécessite un travail de déconstruction des préjugés, avec une attention particulière (en)vers les employeurs.

A SUIVRE ...

Un plan d'action suivra pour mettre en œuvre certains constats et recommandations.



10. RESSOURCES / BIBLIOGRAPHIE



ÉTUDE QUALITATIVE

<https://www.scribbr.fr/methodologie/etude-qualitative/>

RÉCIT DE VIE

https://www.google.com/search?q=r%C3%A9cits+de+vie+m%C3%A9thodologie&rlz=1C1GCEA_enBE924BE924&oq=&aqs=chrome.0.35i39i362l6j46i39i175i199i362j35i39i362...8.10820587j0j15&sourceid=chrome&ie=UTF-8

MYRIA

CIRE

VIE FÉMININE

« Un guide pour agir femmes primo-arrivantes de l'accueil à l'intégration », centre national d'information sur les droits des femmes et des familles, 2011

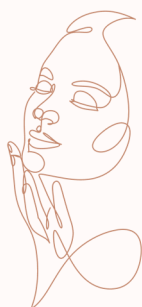




11. ANNEXES

LE PARCOURS D'INTÉGRATION EN WALLONNIE ?

Un Parcours d'intégration est mis en place depuis 2014 par la Wallonie et coordonné par les 8 Centres Régionaux d'Intégration, dont le Ce.R.A.I.C.



OBJECTIFS DU PARCOURS D'INTÉGRATION

Être accueillie dès que possible après l'arrivée en Wallonie ;

Recevoir de précieuses informations et être soutenu dans les recherches de formation en langue française, en citoyenneté, dans les démarches administratives,...

Prouver le suivi des cours d'intégration pour des démarches futures comme, par exemple, une déclaration de nationalité après 5 ans de séjour ininterrompu ou la demande de renouvellement du titre de séjour (cartes A, B et F) ;

Attester du suivi d'un parcours de formation à la langue française, d'une participation citoyenne et de démarches d'insertion socioprofessionnelle.

PUBLIC CONCERNÉ PAR LE PARCOURS D'INTÉGRATION

Toute personne étrangère étant en questionnement au sujet d'un domaine de la vie quotidienne et habitant, depuis peu et de manière durable, une commune du territoire d'action du Ce.R.A.I.C.

Il existe un public volontaire, composé de toute personne étrangère intéressée de suivre le Parcours, il est orienté par "le bouche à oreille", une connaissance, une association, le CPAS, la commune, ...

Mais le décret appuie bien sûr le public sous obligation, composé de personnes étrangères primo-arrivantes qui sont, selon la définition de la Wallonie, les personnes qui ne possèdent pas la nationalité belge, qui séjournent légalement en Belgique depuis moins de trois ans et qui disposent d'un titre de séjour de plus de trois mois. En somme, ce public est constitué de trois catégories de personnes :

les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire ;

les personnes régularisées (sur base humanitaire-9bis ou médicale 9-ter) ;

les personnes non-européennes en regroupement familial

avec une autre personne non-européenne.

Toutes ces personnes sont concernées par l'obligation, sauf si elles entrent dans un cas de dispense.

Ce public sous obligation est normalement informé par sa commune de résidence lors de la commande du titre de séjour de plus de 3 mois (carte A).

Sont exemptées de l'obligation les personnes qui sont :

citoyennes de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse, du Royaume-Uni ;

membres de la famille d'un citoyen de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse.

Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

Espace économique européen : les 27 pays de l'UE + l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein (30 pays).

Des dispenses existent selon : l'âge, le travail, les études, la maladie, le handicap, le diplôme obtenu en Belgique, le suivi d'un Parcours d'intégration dans une autre région ou communauté du pays. Les ressortissants turcs sont également dispensés.

7. ANNEXES



ÉTAPES DU PARCOURS D'INTÉGRATION

Ce Parcours se divise en deux grandes étapes successives: un module d'accueil et les formations.

Étape 1 : le module d'accueil

Ce premier module, assuré par le Ce.R.A.I.C., est composé de :

un entretien d'accueil et d'orientation, un bilan social individuel et confidentiel, afin d'orienter la personne au mieux et de définir les termes de la Convention du Parcours d'intégration ;

une séance d'information, individuelle ou collective, sur les droits et devoirs de toute personne résidant en Belgique;

une aide, ou une orientation vers les services d'aide, à l'accomplissement de démarches administratives ;

un test d'évaluation du niveau de français, réalisé en collaboration avec un opérateur ou par le Ce.R.A.I.C.

Au terme du Module d'accueil, une Convention du Parcours d'intégration est signée entre le Ce.R.A.I.C. et la personne. Si une convention a été signée, 3 rendez-vous semestriels, au minimum, sont programmés afin d'évaluer et de réadapter, si nécessaire, le plan de formation (la Convention). Un interprète est présent chaque fois que nécessaire afin d'assurer une communication de qualité.

Étape 2 : les formations

Les formations sont assurées par un ensemble de partenaires :

une formation à la citoyenneté obligatoire de 60 heures minimum ;

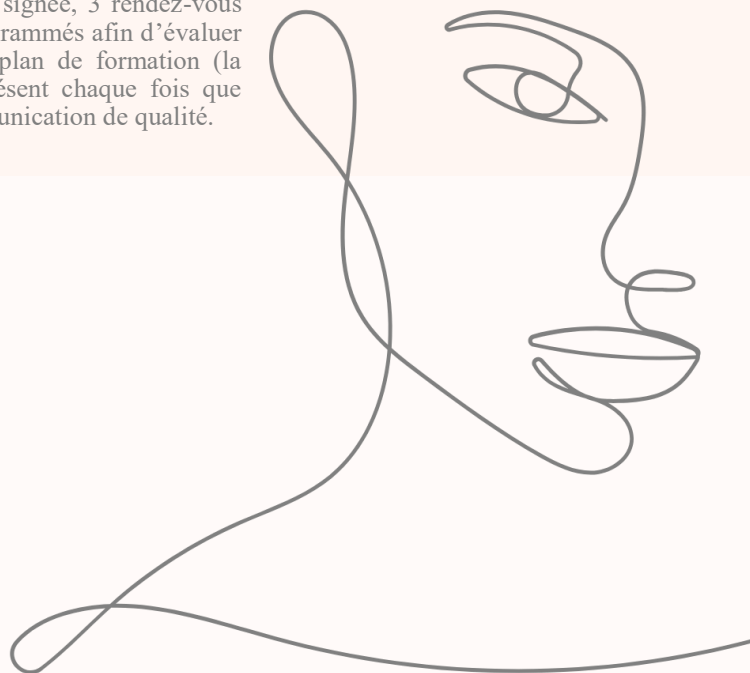
une formation à la langue française, obligatoire si le niveau A2 n'est pas atteint en français, de 400 heures minimum ;

si besoin, une orientation vers le dispositif d'insertion socioprofessionnelle adapté de 4 heures minimum (assuré par le Forem ou par le CeRAIC);

un test de validation des acquis en français est réalisé par un opérateur ou par le Ce.R.A.I.C.

Dernière étape : l'attestation de fréquentation du Parcours d'intégration

L'attestation est remise à la personne ayant suivi un Parcours volontaire ou obligatoire, si celle-ci a rempli les termes de la Convention de son Parcours. Au minimum doivent être suivis le Module d'accueil ET la formation à la citoyenneté de 60 heures.





NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES :
L'ASBL SYMBIOSE,
L'ASBL 6BEAUFORT,
LE PCS D'ENGHIEN,
THE YOUNG COMPUTER SCHOOL ASBL

RECUEIL DE LA PAROLE

Leurs

STRATÉGIES PERSONNELLES,
RECOMMANDATIONS,
PRIORITÉS

FSE



UNION EUROPÉENNE

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Wallonie



Centre Régional d'Intégration

Ce.R.A.I.C. asbl